

qu'on contredit de tels hommes , on s'engage à avoir évidemment raison : mais aussi lorsqu'on a évidemment raison , de grands noms ne doivent pas arrêter. Tâchons , dit un anatomiste de l'ouvrage annoncé , de réduire la doctrine de l'Auteur d'une manière claire & précise. Je promets dans une matière si embarrassée , plus peut-être que je ne puis tenir.

1°. Pour ce qui regarde le *fondement* du droit naturel , il est clair qu'il faut le chercher dans la nature & l'essence de l'homme : car puisque le droit naturel est la connoissance des devoirs de l'homme , de ce qu'il doit faire & ne pas faire , il est évident que c'est dans la nature & l'essence de l'homme , qu'il faut chercher quels sont ces devoirs , & établir sur cette recherche toute la théorie des règles & des loix du droit naturel. Il ne devoit pas y avoir de dispute sur ce point , & quoique quelques Auteurs ayent paru penser autrement , la plus légère réflexion les ramene au même sentiment. Je voudrois seulement , que dans la définition du droit naturel , on ajoutât ces paroles , théorie des devoirs de l'homme , considéré comme homme , & *considéré en société*. Car le principal objet du droit naturel est de régler ces devoirs de l'homme en société avec d'autres hommes.

2°. Mais quel est le *premier principe de l'obligation* , où se trouvent les hommes d'observer les loix du droit naturel ? Voilà le point sur lequel les Auteurs se partagent. Les uns fondent cette obligation sur la raison de l'homme , qui l'oblige d'agir toujours d'une manière raisonnable. Les autres sur la beauté de la vertu , qui de sa nature est préférable au vice. Le plus grand nombre établit le principe de cette obligation sur la volonté